



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DEC/NN/24/01/02

Envoyé en préfecture le 09/01/2024
Reçu en préfecture le 09/01/2024
Publié le
ID : 085-218501138-20240109-DECNN240102-AU

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

La Maire de la Commune de l'Île d'Yeu

Considérant la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Annule et remplace la décision 23/11/93 du 29/11/2023

DECIDE

- **DE FIXER à partir du 1^{er} janvier 2024** les tarifs des locations de terrains, d'ateliers artisanaux et baux comme ci-dessous :

LOCATIONS : TERRAINS ET BEA (H.T.)	2021	2022	2023	2024
Indice Loyer Commerciaux (ILC) connu au 01/01 de l'année n -1 (JO octobre - 2 ^e trimestre	115,42	118,41	123,65	131,81
Location de terrain				
le m ² /an	7,16 €	7,34 €	7,66 €	8,17 €
Autorisation d'Occupation Temporaire				
le m ² /an	3,58 €	3,67 €	3,83 €	4,09 €
Bail Emphytéotique Administratif (BEA)				
Zone Artisanale de la Marèche et autre - le m ² /an - Terrains viabilisés - Louage pour 18 ans si pas de construction et de 30 ans minimum à 99 ans maximum si construction	3,00 €	3,08 €	3,22 €	3,43 €
Autres zones sur le territoire (STEP et autres)- le m ² /an - Terrains non viabilisés - Louage pour 18 ans		1,25 €	1,31 €	1,39 €
LOCATION ATELIERS H.T.				
Ateliers Artisanaux en Zone d'activités de la Marèche				
l'Atelier n°1 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail				61,67 €
l'Atelier n°2 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail				65,55 €
l'Atelier n°3 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail				63,81 €
l'Atelier n°4 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail				63,81 €
l'Atelier n°5 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail	46,34 €	47,54 €	49,69 €	52,97 €
les Ateliers n°6 et 7 / par mois - Révision annuelle selon les modalités du bail				84,49 €
l'Atelier n°8 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail				66,46 €
l'Atelier n°9 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail				64,06 €
l'Atelier n°10 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail				65,55 €
l'Atelier n°11 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail				61,67 €
La cour (Atelier n°1) / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail				6,17 €
La cour (Atelier n°2) / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail				6,55 €

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal

Fait à l'Île d'Yeu, le 9 janvier 2024

La maire,
Carole CHARUAU

